

ACL - TARIFS GRESIVAUDAN - ANNEE 2023

Tarifs concernant toutes les activités présentées dans la brochure ACL ci-jointe, et applicables aux familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Grésivaudan.

Ces tarifs tiennent compte des aides financières de la Communauté de Communes.

CENTRES DE LOISIRS

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE (repas compris)	DEMI-JOURNEE (avec repas)	DEMI-JOURNEE (sans repas)
0 - 310	4,08 €	2,45 €	1,63 €
311 - 460	5,71 €	3,47 €	2,24 €
461 - 590	7,75 €	4,69 €	3,06 €
591 - 730	10,00 €	6,02 €	3,98 €
731 - 880	12,55 €	7,55 €	5,00 €
881 - 1171	14,99 €	9,08 €	5,92 €
1172 - 1440	19,58 €	11,83 €	7,75 €
+ 1440	24,48 €	14,79 €	9,69 €

SUPPLEMENT ACTIVITES SPECIALISEES PRATIQUEES DANS LE CADRE DES CENTRES DE LOISIRS

Les Petites Maisons : Club mercredis : ajouter 2 € par séance

Club Vacances : ajouter 8 € par semaine

Le Clos d'Espiès : Stage vacances : Découverte Poneys, Gym. et Biathlon : ajouter 8 € pour la semaine.

Tous les autres stages sont gratuits, mais nécessitent une réservation.

VILLA ARTHAUD et CLEM'ENFANTS

Activités spécialisées proposées le mercredi après midi dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Equitation / Escalade	Tennis / Cirque	Judo / Judo d'éveil / Petits Vélos / Danses-Percussions	Initiation à la programmation (le mercredi matin)
- 450	239,80 €	205,70 €	169,40 €	159,50 €
451 - 1220	273,90 €	235,40 €	198,00 €	178,20 €
1221 - 1800	306,90 €	264,00 €	225,50 €	195,80 €
+ 1800	341,00 €	293,70 €	254,10€	214,50 €

Tarifs forfaitaires pour les 11 séances du 2^{ème} trimestre 2023.

Le règlement des activités spécialisées est trimestriel et ne donnera lieu à aucun remboursement partiel en cours de trimestre.

Activités spécialisées proposées aux vacances de Printemps dans le cadre du centre de loisirs

les après midis

Quotient familial	Equitation : 4 séances (du 11 au 14/04)	Equitation : 5 séances (du 17 au 21/04)
- 450	87,20 €	109,00 €
450 - 1220	99,60 €	124,50 €
1221 - 1800	111,60 €	139,50 €
+ 1800	124,00 €	155,00 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection.

Adhésion à l'Association : 10 € (adhésion annuelle et familiale, valable du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023).

A NOTER : les règlements par chèques vacances et par CESU Papiers sont acceptés.
Les règlements par Carte Bancaire sont possibles, uniquement au siège de l'Association.
Les règlements par virement sont également possibles.